

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ENSEIGNEMENT CLINIQUE 3 - EXAMEN DE SYNTHÈSE			
Ancien Code	PAKI1M75KIN	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XAKM1750		
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	28 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pascal FLAMENT (pascal.flament@helha.be) Olivier COOLS (olivier.cools@helha.be) Aurore STRIMEL (aurore.strimel@helha.be) Thibault FERRIERE (thibault.ferriere@helha.be)		
Coefficient de pondération	80		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'examen de synthèse mobilise de façon transversale les acquis théoriques et pratiques des étudiants reçus tout au long de leur cursus de formation.

Cette unité d'enseignement permet à l'étudiant de mobiliser ses connaissances théoriques et pratiques de prise en charge kinésithérapeutique via différentes approches pédagogiques lors des séances de préparation à l'examen de synthèse.

Elle lui permet également de s'investir personnellement et en groupe dans la préparation de l'examen de synthèse et dans la construction de son identité professionnelle.

Attention, si l'étudiant n'a pas effectué la totalité de ses stages de master, il ne peut pas avoir accès à l'examen de synthèse! En effet, l'examen de synthèse se base sur les cas cliniques observés lors des stages et sur les situations vécues avec les patients. Il n'est donc pas possible de présenter l'examen sans avoir fait l'expérience de plusieurs mois de stage.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques
 - 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Communiquer avec les patients, avec ses pairs et les différents acteurs de soins de santé
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels
 - 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable, seul, de concevoir une démarche thérapeutique complète à partir d'un cas clinique complexe et de l'exposer oralement.

Compétences visées :

- Réaliser un diagnostic kinésithérapeutique.
- Expliciter un traitement kinésithérapeutique basé sur des connaissances théoriques et pratiques actualisées en sciences biomédicales, humaines et professionnelles.
- Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel.
- Assurer une communication professionnelle pluridisciplinaire et démontrer une attitude éthique et un comportement déontologique.

Evaluation de la capacité de l'étudiant à :

1. mobiliser ses connaissances théoriques en lien avec un cas clinique,
2. collecter, analyser et interpréter des informations concernant le patient,
3. réaliser un diagnostic kinésithérapeutique à partir des informations du dossier et de l'évaluation,
4. analyser et interpréter les résultats de l'évaluation,
5. dresser une synthèse de la situation clinique en se basant sur le raisonnement clinique,
6. concevoir et justifier un plan de traitement à partir du diagnostic kinésithérapeutique,
7. expliciter un traitement de kinésithérapie préventif et/ou curatif (et son évolution temporelle) en lien avec un cas clinique,
8. exercer son raisonnement scientifique en lien avec un cas clinique,
9. agir en professionnel dans un cadre éthique, déontologique et légal.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : PAKI1M70KIN

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKI1M75KINA Enseignement clinique 3 - Examen de synthèse

28 h / 8 C

Contenu

Préparation des étudiants pour l'examen de synthèse dans les 3 domaines principaux de la kinésithérapie : orthopédique, respiratoire et neurologique.

Démarches d'apprentissage

Séances organisées par groupe et dédiées à la préparation de l'examen de synthèse, sur base des DKI effectués en stage par les étudiants des années antérieures.

- 8h kiné locomotrice/orthopédie (T; Ferrière)
- 8h kiné respiratoire (A.Strimel)
- 12h kiné neurologique adulte et pédiatrique (O.Cools)

Lors des séances :

- Analyses de cas cliniques.
- Travail en groupe pour cette analyse et pour la présentation d'un bilan et d'un protocole de traitement adaptés à ces cas cliniques.
- Travail de réflexion et de présentations orales sur base des dossiers de kinésithérapie individuels (D.K.I.).
- Intégration et mobilisation des notions théoriques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance d'informations sera consacrée à la présentation de l'examen de synthèse. La présence des étudiants est obligatoire lors de cette séance et tous les détails pratiques concernant l'examen et la préparation seront abordés.

Les étudiants peuvent choisir la formule pédagogique qui leur convient pour certaines séances de préparation à l'examen de synthèse (groupe complet ou simulations d'examen par petits groupes, avec travail de préparation préalable).

Sources et références

Ouvrages principaux utilisés lors du cursus de l'étudiant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les étudiants devront poster deux DKI intéressants ainsi que deux fiches de synthèse de ces DKI sur la plateforme ConnectED. Les fiches de synthèse sont à réaliser en suivant scrupuleusement le modèle et les consignes postées sur ConnectED.

En l'absence du dépôt des 4 documents sur la plateforme avant mi-avril, l'étudiant n'aura pas accès à l'examen de synthèse prévu en juin! Il obtiendra un PP comme note pour cet examen et sera automatiquement reporté à la session suivante.

L'ensemble des cours théoriques et pratiques enseignés durant le cursus de formation en kinésithérapie peut leur servir de support dans la préparation de l'examen de synthèse.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Rappel : si l'étudiant n'a pas effectué la totalité de ses stages de master, il ne peut pas avoir accès à l'examen de synthèse! En effet, l'examen de synthèse se base sur les cas cliniques observés lors des stages et sur les situations vécues avec les patients. Il n'est donc pas possible de présenter l'examen sans avoir fait l'expérience de plusieurs mois de stage.

L'examen de synthèse se déroule en 2 étapes :

- Dans un premier temps, l'étudiant prend connaissance du cas clinique sur lequel il sera interrogé, et il prépare par écrit son sujet (il peut consulter ses notes de cours).
- Dans un deuxième temps, il présente oralement sa démarche thérapeutique et il répond ensuite aux questions des membres du jury.

Des informations complémentaires concernant les consignes à respecter pour l'examen seront données au cours et postées sur ConnectED.

Les cas cliniques sélectionnés par les intervenants pour l'examen de synthèse peuvent être choisis parmi ceux des années antérieures si les sujets de l'année en cours ne sont pas suffisamment diversifiés.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

.

En cas de seconde session (session au terme du Q3), les modalités d'évaluations de la première session (session au terme du Q2) restent d'application et inchangées.

.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).